

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

NOTRE COMMERCE EXTÉRIEUR

La statistique officielle du gouvernement des Etats-Unis constatait naguère que les exportations totales de la Grande République américaine, pendant l'année fiscale 1897-1898, se sont élevées à 6 milliards 366 millions, tandis que celles de l'année précédente n'avaient été que de 5 milliards 400 millions, soit une augmentation de près d'un milliard, malgré la guerre avec l'Espagne qui aurait dû arrêter la marche des affaires.

Quand on compare ces chiffres à ceux que l'administration française vient de publier sur nos transactions commerciales avec l'étranger, on ne saurait s'empêcher d'être douloureusement ému et d'éprouver une vive inquiétude au sujet de l'avenir économique de notre pays.

Depuis nombre d'années, la France importe beaucoup plus de produits qu'elle n'en exporte; mais, jamais, jusqu'à ce jour, l'écart entre les importations et les exportations n'avait été aussi considérable.

Pendant les six premiers mois de l'année 1897, les importations n'excédaient les exportations que d'environ 120 millions de francs. Cet excédent, pour les six premiers mois de l'année 1898, s'est élevé à près de 600 millions.

Il n'est pas probable que ce mouvement ascensionnel de l'importation s'arrête et se modifie à notre avantage; en effet il en est du commerce et de l'industrie comme de l'agriculture.

Sans doute, nos produits sont excellents et justement estimés; mais, comme l'étranger fabrique à meilleur compte et peut vendre à meilleur marché, on lui achète de préférence.

Mais nous ne savons pas assez nous plier au goût et aux besoins du jour. Et puis, la main d'œuvre étant beaucoup plus chère chez nous que chez nos voisins, il est de toute évidence que le prix de revient doit être plus élevé chez nous que chez eux et que par conséquent ils peuvent vendre leurs marchandises à meilleur compte.

Si l'on ajoute à cela les injustices et les inepties dont fourmille notre régime fiscal qui hérisse notre commerce intérieur de barrières aussi onéreuses que vexatoires et grèvent non moins lourdement le budget du commerçant et de l'industriel que celui du cultivateur, on comprendra facilement pourquoi nous ne pouvons lutter contre la concurrence étrangère et pourquoi notre agriculture agonise.

Il en sera ainsi tant que subsisteront notre régime fiscal et douanier qui semblent un défi porté au bon sens, à l'égalité et à la justice.

C. R.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis mercredi matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

Mouvement judiciaire

M. Sarrien, ministre de la justice, a fait

signer un mouvement judiciaire concernant la Cour de cassation et les cours d'Alger, d'Agen et de Bordeaux.

Questions algériennes

Le Conseil s'est longuement entretenu des questions algériennes et des réformes d'ordre administratif à apporter au fonctionnement actuel des services.

L'Espagne et les Etats-Unis

M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, a donné lecture des télégrammes par lesquels S. M. la reine régente d'Espagne et le président Mac-Kinley ont remercié le Président et le gouvernement de la République française des bons offices qu'ils ont prêtés tant aux Etats-Unis qu'à l'Espagne. Les gouvernements de Madrid et de Washington, voulant donner à la France un témoignage de haute estime et de confiance, ont fait choix de Paris pour les négociations du traité de paix.

Le budget de 1899

M. Peytral, ministre des finances, a entretenu le conseil des conditions d'établissement du budget de 1899.

Les primes à l'industrie sucrière

Le conseil des ministres, conformément à la loi du 7 avril 1897, a fixé comme suit les primes qui seront allouées aux sucres indigènes et coloniaux français déclarés à partir du premier juillet 1898 pour l'exportation :

Première catégorie, par 100 kilos de raffiné, 2 fr. 42.

Deuxième catégorie, par 100 kilos de raffiné, 2 fr. 77.

Troisième catégorie, par 100 kilos de raffiné, 3 fr. 11.

Le décret conforme a été soumis à la signature du Président de la République.

La catastrophe de Lisieux

Le ministre des travaux publics a fait connaître au conseil le résultat de ses premières recherches sur les causes de l'accident de Lisieux. Il a fait signer un décret réorganisant le comité consultatif des chemins de fer.

Nominations militaires

De son côté, le ministre de la guerre a fait signer un décret nommant membre du conseil supérieur de la guerre le général Zédé maintenu à la tête du 14^e corps.

Le général Duchesne est nommé au commandement du 1^{er} corps d'armée.

Décoration

M. Mastier, conseiller d'Etat en service extraordinaire, directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur, est nommé commandeur de la Légion d'honneur.

La guerre hispano-américaine

La paix

Madrid, 15 août, matin. — Les gouvernements de Cuba et de Porto-Rico ont accusé réception de la nouvelle concernant la suspension des hostilités. Ils annoncent l'accomplissement des ordres transmis.

Le journal républicain *El País* a été suspendu par ordre du capitaine général de Madrid.

A la Havane

Madrid, 16 août, matin. — Le maréchal Blanco annonce qu'il donne sa démission. Il

déclare qu'il ne peut pas diriger l'évacuation de Cuba.

Le gouvernement a été également informé que le général Augusti, capitaine général des Philippines, s'embarquera sur le premier paquebot pour l'Espagne en cédant le commandement au second chef de la place.

Le rapatriement

Madrid, 16 août, matin. — Le prochain conseil des ministres s'occupera de la question du rapatriement des troupes de Cuba et de Porto-Rico et de la réunion des Chambres. M. Sagasta espère que tous les ministres seront d'accord sur ce dernier point.

L'EMPIRE ESPAGNOL

Ce qu'il fut. — Ce qui en reste.

Il n'est rien de tel qu'une figure linéaire pour bien faire comprendre les questions de proportion.

Qu'on en juge par le tableau suivant qui représente d'une manière frappante, à tous les yeux, la diminution subie par l'Espagne depuis l'époque de sa splendeur :

1580
1668
1713
1810-1828
1898

Le premier trait, qui forme une ligne pleine, représente la superficie de l'empire espagnol au temps de Philippe II, en 1580; le second indique sa diminution depuis son premier démembrement, la séparation du Portugal en 1668; le troisième depuis le deuxième démembrement, traité d'Utrecht, en 1713; le quatrième depuis le troisième démembrement, perte du continent américain, 1810-1828; le cinquième, enfin, qui n'est plus qu'un point, c'est l'Espagne telle que l'a faite le dernier traité de paix. (La Patrie).

INFORMATIONS

Election Sénatoriale

NIEVRE

M. Lecomte d'Aulnay, radical, 394 voix élu), M. Cartier, républicain, 328 voix.

Election au conseil général

M. Judet, républicain, a été élu conseiller général du canton de Boussac (Creuse).

Déplacements ministériels

M. Léon Bourgeois, ministre de l'instruction publique, s'est rendu à Châlons-sur-Marne pour présider la distribution des prix aux élèves des écoles communales de cette ville.

Réception ministérielle

M. Léon Bourgeois, ministre de l'instruction publique, a reçu les délégués de l'Ecole normale d'Alger, qui lui ont été présentés par l'inspecteur d'académie.

Au cours de la réception, les délégués ont assuré le ministre de leur entier dévouement à la France.

M. Lockroy au Havre

M. Lockroy, ministre de la marine, s'est rendu au Havre. Le ministre était accompagné de l'amiral de Cuverville, directeur de l'état-major, de l'amiral Fournier; de MM. Darrien, lieutenant de vaisseau, chef adjoint du cabinet militaire; Chancarel, chef adjoint du cabinet civil, et Lacaze, lieutenant de vaisseau, aide de camp de l'amiral Cuverville.

M. Lockroy à Cherbourg

La visite de M. Lockroy, ministre de la marine, est annoncée pour samedi. La préfecture maritime fait des préparatifs pour le recevoir.

M. Félix Faure au Havre

Le président de la République, accompagné du commandant Humbert et de M. Blondel, est rentré au Havre.

Entrevue d'empereurs

Le correspondant du Times à Saint-Petersbourg confirme la nouvelle d'une entrevue prochaine du tzar et de l'empereur d'Allemagne. L'entrevue aura lieu en Crimée. L'empereur d'Allemagne passera à Livadia en se rendant en Palestine, et sera, pendant deux jours, l'hôte du tzar.

Cérémonie patriotique

A l'église de Mars-la-Tour, a été célébré un service commémoratif de la bataille du 16 août 1870. M. le sous-préfet de Briey présidait.

Le feu à la Chambre belge

On mande de Bruxelles, 14 août: Un incendie s'est déclaré cette nuit à la Chambre des représentants. Le feu a pris dans la gaine renfermant les câbles électriques: les postes ont pris feu de la cave jusqu'au grenier. Les dégâts sont importants.

Une catastrophe

Par suite du déraillement du train 97 entre les gares de St-Mards-de-Fresne et de Lisieux, les wagons ont été précipités les uns sur les autres, et huit personnes ont été tuées et quarante blessées.

Brutalités Allemandes

Dans la caserne d'un régiment de cuirassiers de la garde, un maréchal des logis a souffleté un soldat désobéissant, avec une telle brutalité que celui-ci est tombé contre la clé d'une armoire et est mort sur le coup.

La neige

La neige a fait sa brusque apparition sur les sommets d'Albertville (Savoie), qui en sont couronnés à partir de 1,900 mètres d'altitude. Le Petit Saint-Bernard est couvert de plus de 60 centimètres de neige.

CHRONIQUE LOCALE

Sociétés de secours mutuels

Par décret, des récompenses honorifiques sont accordées aux membres honoraires et participants, ci-après dénommés, des sociétés de secours approuvées et autorisées du département du Lot.

Médailles d'argent. — MM. Louis-Alfred Granié, président de la société de secours mutuels de Lacapelle-Marival; Antoine Tors, vice-président de la société de secours mutuels de Saint-Vincent-de-Paul, à Catus.

Médailles de bronze. — MM. Eugène Chassaing, trésorier de la société de secours mutuels de Saint-Eloi, à Gourdon; Antoine-Joseph Frezals, secrétaire de la société de secours mutuels des instituteurs, à Cahors; Jean-Pierre Pouchet, président de la société de secours mutuels l'Union fraternelle, à Montcuq.

Mentions honorables. — MM. Jean Cubaynes, trésorier de la société de secours mutuels des sapeurs pompiers, à Cahors; Jean-Paul Cure, trésorier de la société de secours mutuels de Puy-l'Évêque; Pierre Mazet, trésorier de la société de secours mu-

tuels des anciens militaires, à Souillac ; Marie-Jacques-Charles Nouilhac, vice-président de la société de secours mutuels de Saint-Joseph, à Martel.

CAHORS

Nos compatriotes

Nous sommes heureux d'annoncer la nomination de notre compatriote M. Ernest Talou, fils du sénateur du Lot, au poste de sous-chef de cabinet du ministre des travaux publics.

Nous adressons à notre ami nos vives et fraternelles félicitations.

Orphéon de Cahors

Notre Société orphéonique qui s'est rendue samedi au grand concours musical de Nîmes vient d'y remporter de très brillants succès. Concourant en première division, avec des sociétés renommées comme l'Union chorale de Grenoble et celle de Montpellier, elle a obtenu :

Concours de lecture à vue : 1^{er} prix ascendant avec félicitations du jury et une médaille de vermeil ;

Concours d'exécution : 2^e prix, médaille de vermeil, prime de deux cents francs et félicitations du jury ;

Et enfin, battant toutes les sociétés concurrentes au concours d'honneur, elle remportait vaillamment le 1^{er} prix (médaille de vermeil grand module) et son si habile et si dévoué directeur, M. Barreau, un prix de direction décerné par tout le jury réuni.

L'Orphéon est rentré avant-hier soir, mardi, par l'express de Toulouse.

Sur le quai de la gare, la musique l'Avenir cadurcien attendait l'arrivée du train.

Après un échange de cordialités et après l'exécution de la Marseillaise, le cortège est sorti de la gare pour se rendre, en suivant la rue du Lycée, à l'hôtel de ville illuminé où M. Costes les attendait, entouré de plusieurs membres de son conseil municipal.

M. le maire, dans une allocution vibrante, a félicité, comme il le sait si bien le faire, les orphéonistes de leurs succès, M. Barreau de son habile direction et la commission de son zèle et de son dévouement.

Des rafraichissements ont été ensuite offerts aux musiciens et aux chanteurs, les vainqueurs du concours musical de Nîmes.

Le beau succès de l'orphéon eut été plus grand, plus complet, si le jury avait cru devoir lui décerner le premier prix au lieu du 2^e au concours d'exécution.

Nous avons assisté au concours qui a eu lieu au grand théâtre de Nîmes, et nos compatriotes ont chanté de façon à mériter les chaudes félicitations de l'auteur du morceau.

Nous croyons que le premier prix aurait pu être décerné à l'orphéon de Cahors. Sans doute, les membres du jury ont procédé au classement avec l'impartialité la plus grande, mais pour le concours d'exécution, leur appréciation n'est pas approuvée de tout le monde.

Peut-être ont-ils voulu tout simplement décerner une récompense encourageante à une société musicale de leur pays.

Concours de pêche à la ligne

Comme nous l'avions annoncé, Dimanche a eu lieu, le concours de pêche à la ligne organisé par la Société de pisciculture :

Voici les résultats :

La plus forte pièce : Prix, 30 fr. M. Andrieux, 103 grammes.

Plus fort poids : 1^{er} prix, MM. Andrieux, 20 fr. ; 2^e, Bonnet, 10 fr. ; 3^e, Guilhon, 5 fr. ; 4^e, Bessières, canne à pêche ; 5^e, Trouillé, panier à pêche ; 6^e, Denougiers, paquet de crins ; 7^e, Boyer, paquet de crins.

Plus grand nombre de poissons : 1^{er} prix, MM. Andrieux, 20 fr. ; 2^e, Trouillé, 10 fr. ; 3^e, Guilhon, 5 fr. ; 4^e, Bessières, une canne à pêche ; 5^e, Denougiers, un panier à pêche ; 6^e, Boudin, un paquet de crins ; 7^e, Faydet, un paquet de crins.

Prix unique, plus petit poisson : M. Carrié, une canne à pêche.

Lycée Gambetta

Voici les résultats obtenus dans les concours et examens du 1^{er} juillet 1897 au 1^{er} août 1898 :

Baccalauréat de l'enseignement classique
Première partie (rhétorique). — MM. Louis Albouys, de Vers ; Marcel Astruc, de Cahors ; Raymond Bastide, de Labastide-Murat ; Urbain Blanchard, de Cahors ;

Théophile Bru, de Quissac ; Gabriel Carles, de Cahors ; Henri Cangardel de Marminiac, mention assez-bien ; Pierre Dilhac, de Castelnau-Montriat, mention assez-bien ; Amédée Jardel, de Rouffillac ; Gaston Loygue, de Cahors, mention assez-bien ; Emile Mignot, de Cahors ; Edmond Montagnac, de Lauzerte (Tarn-et-Garonne), mention assez-bien ; Achille Ouvrier, de Limogne ; Joseph Salvan, de Tulle.

Deuxième partie (philosophie). — MM. Louis Albouys, de Vers, mention assez-bien ; Raymond Bastide, de Labastide-Murat ; Pierre Bouyé, de Saint-Germain-du-Bel-Air ; Raymond Coly, de Châteauroux ; Lucien Darnis, de Saint-Céré, mention assez-bien ; Edmond Dumas, de Lalbenque ; Albert Guilhem, de Lalbenque ; Léon Labro, de Cahors ; Léopold Lades, de Cajarc ; Léon Lagaspie, de Catus ; Gaston Loygue, de Cahors, mention assez-bien ; Elie Malbec, mention assez-bien ; Jean Malvy, de Saint-Aubin-de-Nabirat (Dordogne), mention assez-bien ; Louis Marre, de Saint-Martin-Labouval, mention bien ; Emile Mignot, de Cahors ; Edmond Montagnac, de Lauzerte ; Achille Ouvrier, de Limogne ; Georges Pigeon, de Béthune (Pas-de-Calais) ; Joseph Triaire, de Vaison (Vaucluse).

Deuxième partie (mathématiques élémentaires). MM. Victor Frey, de Cahors ; Léon Labro, de Cahors, mention assez-bien ; Paul Pouget, de Cahors ; Louis Marre, de Saint-Martin-Labouval.

Baccalauréat de l'enseignement moderne.

Première partie (seconde moderne). — MM. William Hébrard, de Bordeaux ; Gaston Palis, de Montpezat (Tarn-et-Garonne) ; Auguste Roullon, de Morlaix, mention assez-bien.

Deuxième partie (philosophie). — MM. Jean Delpech, de Luzech, mention assez-bien ; William Hébrard, de Bordeaux.

Deuxième partie (mathématiques élémentaires). — MM. Edouard Magot, de Sabadel, mention assez-bien ; Gaston Palis, de Montpezat (Tarn-et-Garonne).

Examen du certificat d'aptitude aux bourses nationales. — MM. Alexandre Advier, de Scure (Côte-d'Or) ; Laurent Baudru, de Perpignan ; Louis Bladier, de Pont-Carral ; Charles Blanchés, de Prayssac ; Dionys Bourdiol, de Thérirac ; Adrien Cablat, de Gourdon ; Ernest Cavalié, de Luzech ; Jules Crabol, de Cahors ; Georges Delbouis, de Flaujac ; Dujarric de Larivière, d'Excideuil (Dordogne) ; Léon Gasc, de Naussac (Aveyron) ; Henri Holzer, de Batna (Algérie) ; Paul Lascoux, de Souillac ; Jean Périé, de Cahors ; Paul Roussel, de Théminettes ; Charles Trémolières, de Cahors ; Joseph Salvan, de Tulle ; Paul Valetton, de Cahors ; Antoine Vialard, de Cahors ; Marcel Vilas, de Montcuq.

Concours de surnumérariat des postes et des télégraphes. — M. Jean Delpech, de Luzech.

Ainsi qu'on peut le voir par les résultats ci-dessus obtenus, notre lycée soutient sans faiblir — comme l'a si justement dit dans son discours M. le recteur Perroud — sa vieille réputation de bonne discipline, de travail sérieux et d'éducation libérale.

Conseil municipal

Le conseil municipal se réunira à l'Hôtel de ville le samedi 20 août 1898, à huit heures du soir.

Ordre du jour :

Nomination des Commissions ; Soutiens de famille, Demandes ; Bourse à l'école spéciale militaire, demande de M. Frey ; Remboursement d'un capital de rente Galdemar ; Rapport des Commissions ; Affaires diverses.

Au 7^e de ligne

Samedi dernier, à 4 h. 1/2 du soir, M. le colonel Marcot, commandant le 7^e de ligne, a passé en revue le régiment dans la cour de la caserne.

Les troupes étaient en tenue de campagne. A l'issue de la revue, M. le colonel Marcot a remis au capitaine Mabon la croix de la Légion d'honneur.

Mairie de Cahors

Conformément à la décision prise par le Conseil d'hygiène de Cahors dans sa séance du 16 juin dernier, le maire de Cahors a l'honneur de porter à la connaissance de ses concitoyens l'arrêté suivant concernant la salubrité publique :

Le Maire de la ville de Cahors, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'article 97 § 1 et 6 de la loi du 5 avril 1884

Vu l'arrêté municipal du 9 juillet 1884.

Considérant que la fin des grandes chaleurs et la disparition presque complète du choléra du territoire français permettent de tempérer les rigueurs des mesures préventives prises en vue de la salubrité publique.

Arrêté :

Art. 1^{er}. — Jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, le paragraphe 5 de l'article 1^{er} de l'arrêté du 9 juillet dernier est modifié ainsi qu'il suit :

Il est défendu de conserver dans toute la ville et les faubourgs des porcs, à moins que les porcheries ne soient établies dans des cours ou jardins, à 20 mètres au moins des maisons d'habitation et que leur entrée et l'évacuation des eaux ne se fasse en dehors de la voie publique.

La présence des porcs dans le bâtiment servant à l'habitation est formellement interdite.

La plus grande propreté, tant des animaux que des étables sera rigoureusement exigée.

Art. 2^e. — Toutes les autres dispositions de l'arrêté du 9 juillet sont maintenues.

Art. 3^e. — Les contraventions aux dispositions du présent seront poursuivies conformément à la loi.

Art. 4^e. — Le commissaire de police et les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent.

En l'Hôtel-de-Ville de Cahors le 14 octobre mil huit cent quatre-vingt-quatre.

Le Maire,

Signé : SIRECH.

Pour expédition conforme :

Le Maire,

J.-H. COSTES.

Les grandes manœuvres

Voici l'itinéraire que suivra le 7^e d'infanterie pendant les grandes manœuvres de division et de corps d'armée :

Départ de Cahors le 28 août ; Saint-Pantaléon, le 29 ; Lauzerte, le 30 ; Valence d'Agen, le 31 août ; Layrac, le 1^{er} septembre ; du 2 au 12 septembre, manœuvres de division et de corps d'armée dans la région de Laplume, Francescas, Astaffort, Lectoure, Saint-Clar, Marignac, Montech et Castelsarrasin. Retour : 13 septembre, Moissac ; 14, Lauzerte ; 15, Montcuq ; 16, Cahors.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 18 ET 21 AOUT 1898

De 8 h. 1/4 à 9 h. 1/2 (Allées Fénélon).

Allegro militaire	Sellenick.
La petite Mariée (Ouverture)	Lecocq.
Rigoletto (Quatuor)	Verdi.
Marche Indienne	Sellenick.
Robert le Diable (Fantaisie)	Verdi.
Polka des Officiers	Farbach.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 11 au 18 août 1898

Naissances

Calmels, Pierre, boulevard Gambetta, 43. Fargues, Yvonne, au moulin des Chartreux. Guillot, Daniel, Cours de la Chartreuse.

Publications de Mariages

Savignac, Louis, ouvrier métallurgiste et Ramondou, Pauline, sans profession. Arbouys, Louis-Alexis, surveillant général et Astruc, Marthe-Marianne, sans profession.

Mariages

Frayse, Bernard, garçon boucher et Périé Philomène, épicière.

Décès

Gary, Michel-Jules, 59 ans, sans profession, à l'hospice. Dufau, Elisabeth, 15 jours, rue Fondue-Haute, 17. Gastal, Louise, veuve Chassié, 67 ans, sans profession, à l'hospice.

Théâtre

L'excellente troupe des tournées Baret, donnera sur notre scène une représentation de

JALOUSE

le plus grand succès de la saison au Vaudeville.

Arrondissement de Cahors

ESPERÈRE. — Concours du comice agricole du canton Nord de Cahors. — Dimanche dernier a eu lieu à Espère, sous la présidence de MM. Talou, sénateur, et Rey, député, la

distribution des récompenses aux lauréats du concours organisé par le comice agricole du canton Nord de Cahors. Le concours a très bien réussi.

Voici la liste des lauréats de ce concours :

Vignes

1^{er} prix, Brugalières, à Mercuès.
2^e prix, Boudy, à Ste-Marguerite, près Larroque.
3^e prix, Martin, Jacques, à Espère.
4^e prix, Ausset, à Espère.
5^e prix, Calméjane à Lherm.
6^e prix, Mèges, à Mercuès.
7^e prix, Rigal, à Espère.
8^e prix, Brunet, à Caillac.
1^{er} rappel de prix, Vincent, Célestin, à Caillac.
2^e rappel de prix, Delpouget, à Mercuès, avec médaille d'argent.

Chênes truffiers

1^{er} prix, Petit, à Espère.
2^e prix, Petit, à Calamane.
3^e prix, réservé.
4^e prix, Gélis, à Crayssac.

Etables plate-forme à fumier

1^{er} prix, Vaysse, à Brouelle.
2^e prix, Rigal, à St-Pierre-Lafeuille.
3^e prix, Delpech, à Espère.

Concours de bestiaux

Béliers : 1^{er} prix, Rigal, à Toulousque.
2^e prix, Mongrelet, à Lamadeleine.
3^e prix, Vaysse, à Brouelle.
4^e prix, Calvet, à Espère.
Brebis : 1^{er} prix, Vaysse, à Brouelle.
2^e prix, Montrun, à Espère.
3^e prix, Delmas, à St-Pierre-Lafeuille.
4^e prix, Rigal, à Espère.

Instruments aratoires

1^{er} prix, Soullignac, forgeron à Nuzéjous, avec diplôme d'honneur et médaille de bronze.

Concours de vin récolte 1897

1^{er} prix, médaille d'argent, Clédél, à la Masse.
2^e prix, médaille de bronze, Vialoles, à Caillac.
3^e prix, médaille de bronze, Martin, à Espère.
4^e prix, mention honorable, Brunet, à Caillac, Prix d'honneur, médaille de vermeil, Martin, Jean, à Espère.

LUZECHE. — Remerciements. — Voici la

lettre de remerciements de M. Pagès, élu conseiller d'arrondissement :

« Mes chers concitoyens,
» Pour la deuxième fois, vous venez de m'accorder votre confiance ; je vous remercie du témoignage éclatant que vous m'avez donné ; la vraie foi républicaine peut seule produire de semblables manifestations.
» Soyez certains que tous mes efforts n'auront d'autre but que de vous être utile, mon concours le plus dévoué vous est acquis.
» Vive le canton de Luzech !
• Vive la République démocratique !

» PAGÈS,
Conseiller d'arrondissement. »

ANGLARS-JUILLAC. — Vol. — Dimanche,

pendant la fête de la localité, vers midi et demi, des voleurs, profitant de l'absence des propriétaires d'une maison située au Mayne, se sont introduits dans l'habitation, ont volé une somme de 18 francs en argent, un pain de deux kilos et un biscuit.

CAZALS. — L'épidémie de rougeole qui sévissait dans la commune de Cazals vient de prendre fin.

Des renseignements pris auprès de M. le docteur Cameilles, il résulte que cette épidémie n'a occasionné qu'un seul cas de décès.

CÈNEVIÈRES. — On nous écrit avec

prière d'insérer :
Notre fête locale aura lieu cette année le dimanche 21 courant.

Inutile de dire, que comme tous les ans, le programme sera des plus variés.

La fête commencera le 20 et ne se terminera que le lundi 22 à une heure très avancée de la nuit.

Les étrangers qui voudront bien nous honorer de leur visite, recevront le meilleur accueil de la population.

Le Comité.

St-GÉRY. — Réunions publiques. — Con-

formément à l'engagement qu'il a pris durant la période électorale, M. Ernest Talou, conseiller général de St-Géry tiendra deux réunions publiques dans le canton.

Elles auront lieu le dimanche 21 août, la première à Vers à 8 h. 1/2 du matin, la seconde à Cours à 3 h. 1/2 du soir.

M. Ernest Talou pourra se convaincre une

UN SONNET

On nous prie d'insérer le sonnet suivant :

UN « OUT LAW »

Certain instituteur, en un jour de goguette,
Désireux de mater élèves et parents,
Leur apprît comme on mène un bourg à la baguette
Et comme on fait son cours vingt semaines par an :

« J'emboîte l'inspecteur et je dis..... Zut, au reste,
« Je puis dès lors courir dans mes champs, à la ville,
« S'il fait beau, je promène et puis s'il pleut, je reste,
« Ou je cours surveiller mon coquin de Peyrilles.

« Paul brosse mon cheval, plante choux, céleri,
« Louis de mes enfants surveille les entrailles,
« Tous sont mes serviteurs, je ne suis plus régent.

« L'école, je m'en f.....iche, et je reste à l'abri
« Des coups de cette clique ameutée et qui braille. »
Out law, attention, il a changé de vent !...

K. GOLIN.

BULLETIN FINANCIER

Nous sommes en pleines vacances, aussi les transactions sont elles des plus calmes mais ce peu d'animation ne paraît pas devoir être défavorable à la tenue des cours,

Le 3 0/0 est à 103,55, le 3 1/2 0/0 à 106,30.

Le Crédit Foncier se traite à 689

Le Crédit Lyonnais est ferme à 875, le Comptoir National d'Escompte à 592 et la Société Générale à 550.

Le Suez s'échange à 3,710.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieur se négocie à 42,50, l'Italien à 92,60, le Turc D à 23,30 et le Russe 3 0/0 à 97,10.

Au comptant, les obligations Ville de Paris 1886 sont recherchées à 408,50.

L'Action Bec Auer se relève à 500.

Les obligations des Chemins de fer Economiques se traitent à 470.

Les obligations de la Compagnie des Chemins de fer Ethiopiens sont demandées à 325.

L'Assurance sur la vie

Les rentiers viagers de la Nationale vie touchent leurs arrérages sans frais et sans production de certificat de vie ; jamais le moindre retard n'est apporté de ces arrérages.

JOURNAL DES MALADES

Son utilité dans les Familles

Une découverte, unique dans les annales de la Médecine, révolutionne le monde savant par les guérisons inespérées qu'elle opère. Elle s'appelle le *Dermothérapisme* et consiste surtout en applications extérieures qui, sans douleur, agissent merveilleusement dans toutes les maladies : celles de l'Estomac, du Cœur, des Reins, du Foie, etc., la Phthisie, la Bronchite, la Goutte, le Rhumatisme, le Diabète, etc., etc.

Dans l'intérêt de la santé publique, il importe que chaque malade, chaque famille connaisse cette importante découverte. A cet effet, le *Journal des Malades*, 40, rue Condorcet, à Paris, qui publie les bienfaits du *Dermothérapisme* est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande, ainsi qu'un tableau symptomatique au moyen duquel tous ceux qui souffrent peuvent faire le récit de leurs maux et recevoir les conseils nécessaires à leur guérison.

VOUS RECEVREZ GRATUITEMENT EN RETARD DE VOTRE JOURNAL UN MANIFESTE AU PLUS TÔT PAR UN MANDAT SUR LA POSTE.

fois de plus de la sympathie dont il jouit auprès des électeurs du canton.

Le nouveau conseiller général du canton de Saint-Géry. — Nous n'apprenons qu'aujourd'hui officiellement que par arrêté ministériel du 16 juillet dernier, M. Ernest Talou, ancien sous-préfet, inspecteur des enfants assistés de la Seine, a été délégué dans les fonctions de sous-chef du cabinet du ministre des travaux publics.

Nous approuvons hautement la réserve si discrète apportée à la publicité de cette nomination.

Le 16 juillet, dernier M. Ernest Talou était candidat au conseil général dans le canton de Saint-Géry et si l'arrêté du ministre avait été connu à cette date, les adversaires de M. Talou n'auraient pas manqué de crier aux quatre coins du canton que le gouvernement l'avait appelé à ce poste de confiance si envié et si flatteur pour favoriser son élection.

Sous le ministère Méline aurait-on agi d'une manière si délicate ?

Nos chaleureuses félicitations au jeune conseiller général.

PRAYSSAC. — Incendie. — Ces jours derniers, un incendie s'est déclaré dans une grange appartenant au nommé Joseph Montméje, propriétaire à Prayssac.

Cent gerbes de blé, soixante quintaux de fourrage et seize brebis ont été la proie des flammes.

Les causes de cet incendie sont inconnues. Les pertes, qui peuvent être évaluées à environ 1.400 fr., sont couvertes par une assurance.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Concours. — Voici le résultat du concours de bestiaux qui a eu lieu à Figeac :

Taureaux : 1^{er} prix, Edmond Calmel, de Roussille, 170 fr.; 2^e prix, Combelle, à Lamothe, 140 fr.; 3^e prix, Delpon, à Ceint-d'Eau, 120 fr.; 4^e prix, Peligri, de Colombier, 90 fr.; rappel de prime, Besse, de Fontanes, 60 fr.; 6^e prix, Maurice Daynac, de Ceint-d'Eau, 60 fr.; 7^e prix, Loup, à la Calmette, 40 fr.

Vaches : 1^{er} prix, Laparra, de Cardailhac, 120 francs; 2^e prix, Pierre Laval, de la Curie, 100 fr.; 3^e prix, Delpech, au Cingle, Figeac, 80 fr.; 4^e prix, Lacombrade, de Bagnac, 60 fr.; 5^e prix, Combelle, de Lamothe, 40 fr.; 6^e prix, Mazerque, de la Cassagnole, 30 fr.; 7^e prix, Cournéde, à Lundieu, 25 fr.

Verrats : 1^{er} prix, Lacombe, à Bagnac, 40 fr.; 2^e prix, Peligri, à Saint-Félix, 30 fr.

Truies : 1^{er} prix, Taurand, à Lissac, 50 fr.; 2^e prix, Philippe Fréjafond, à Capdenac, 40 fr.; 3^e prix, Brugalière, à Viazac, mention honorable.

Béliers : 1^{er} prix, Cadierge, à Bio, 40 francs; 2^e prix, Delbos, à Figeac, 35 fr.; 3^e prix, Cussonnac, à Figeac, 30 fr.; 4^e

prix, Salissard, à Lissac, 25 fr.; 5^e prix, Vilhès, à Cambes, 20 fr.; 6^e prix, Couybes, à Figeac, 15 fr.; 7^e prix, Réveillac, à Ceint-d'Eau, 10 fr. — Mentions honorables : Daynac, à Saint-Perdoux; Gasquer, à Cardailhac; Bonnet, à Camburat; Combrade, à Figeac.

FIGEAC. — Probité. — Ces jours derniers le jeune Najac, de Figeac, employé auxiliaire de la compagnie d'Orléans, trouva dans un compartiment d'un wagon du train 1040, qui se dirige sur Aurillac, un porte-monnaie renfermant une somme de 600 fr. en or.

En arrivant à Figeac, ce brave garçon s'empressa d'en prévenir M. le chef de gare qui le félicita vivement. On apprit que la somme perdue appartenait à M. Christophe directeur des mines de Decazeville.

Foire. — La foire a été peu importante. Bœufs d'attelage de 750 à 900 fr.; bœufs gras en baisse 32 fr. le quintal; veaux et moutons, 0,70 le kilo; porcelets de 15 à 20 fr. pièce.

Blé, 19 à 20 fr.; avoine, 7 fr.; seigle, 11,76, le tout à l'hectolitre.

Poulets, 0,90; canards, 0,65 la livre; œufs, 0,65 la douzaine.

Noyé. — Dimanche soir, le nommé Jean, dont les enfants sont métayers chez M. Bruel à Clavier, commune de Lissac, rentra chez lui un peu pris de boisson. Une légère discussion s'étant élevée entre eux, le père fut se coucher en disant qu'ils régleraient le lendemain.

Le lendemain, on le vit sortir comme d'habitude et lorsqu'ils voulurent aller chercher de l'eau au puits, ils virent flotter le cadavre du père. On ne put le rappeler à la vie.

Vol audacieux. — Dans la nuit de mardi à mercredi, vers minuit, des individus encore inconnus mais qu'on suppose appartenir à une bande de gitanos, ont pénétré dans l'écurie de M. Calmon père, avenue Gambetta, et soustrait un de ses chevaux. Quand M. Calmon s'est aperçu de la disparition de sa bête, il s'est empressé de faire prévenir M. le commissaire de police. Les recherches étaient déjà commencées quand un domestique du volé qui habite sa propriété de Roquefort a reconduit l'animal à son maître.

Les auteurs de ce vol ayant suivi la vallée du Célé, force a été de passer devant le château. Malgré les coups de fouet, le cheval n'ayant pas voulu avancer, les voleurs ont été obligés de l'abandonner. Les domestiques, réveillés en sursaut, sont descendus dans la cour et les voleurs ont pris la fuite.

CAMBES. — Vol. — Mardi un inconnu a pénétré avec escalade dans l'immeuble appartenant au sieur Jean Beulaguet, cultivateur au village de Lascaze, commune de Cambes.

Une somme de 22 francs et divers menus objets ont été volés.

La gendarmerie d'Assier, immédiatement prévenue, s'est transportée sur les lieux et a mis en état d'arrestation le voleur, qui a fait des aveux partiels.

SAINT-CERÉ. — Incendie. — Un incendie dont les causes sont inconnues, s'est déclaré dans une maison sise à Saint-Vincent, canton de Saint-Céré, appartenant à M. Jean Mompeysen, domicilié à Bordeaux.

La maison a été complètement détruite ainsi que le mobilier de M. Basile Delbos, cultivateur à Saint-Vincent, locataire de cet immeuble.

Les pertes, évaluées à 1,500 fr., ne sont couvertes par aucune assurance.

Arrondissement de Gourdon

L'ABBAYE. — On nous écrit :
Dimanche dernier, vers deux heures du soir, Pierre Baguet, cocher de M. de Gransault, se baignait dans le Céou, sous le pont de L'Abbaye où l'eau est très profonde. Ne sachant pas nager il disparut bientôt dans un remous. Il appela au secours. M. Louis Lagane, gendarme en retraite et M. Bouscasse Guillaume accoururent et n'écouterant que leur courage se précipitèrent au secours de Baguet et purent le sauver.

Nous adressons à ces deux braves citoyens nos sincères félicitations et appelons sur eux l'attention bienveillante de M. le préfet.

CAUSSE DE GRAMAT. — On nous écrit :
Monsieur le Directeur,

Un mauvais plaisant, sans doute, nous fait dire dans votre dernier numéro « que les chasseurs du canton de Labastide ont appris avec plaisir que la chasse ne serait ouverte que le 28 août parce que la plus grande partie des perdreaux sont encore « sans moyen de défense. »

Eh bien de deux choses l'une, ou ce monsieur n'a jamais chassé ou il braconne tout le temps : Dans le premier cas je m'explique sa satisfaction, il ne lui est pas désagréable d'être éveillé tous les matins (comme cela nous arrive) par une meute de courants qui se moquent avec leurs patrons de l'arrêté d'ouverture comme un poisson d'une pomme, et peu lui importe qu'il n'y ait plus ni lièvre ni perdreau lors de cette fameuse ouverture.

Dans le second cas, il aurait lui-même mauvaise grâce à ne pas s'estimer heureux de ce que de par la loi, nous sommes, nous naïfs détenteurs de permis de chasse astreints à lui laisser encore le champ libre jusqu'au 28 ; nous pouvons être sûrs qu'il mettra ces deux semaines à profit pour fournir à bon marché le garde manger de tous les gargotiers du village et aussi du canton voisin.

Un vrai chasseur, un chasseur qui se respecte ne va pas tuer le trop menu gibier, parce qu'il compte le retrouver plus tard ; le braconnier prend tout ce qui passe à sa portée, aussi peut-on le voir, couramment vendre nos levrauts 60 centimes.

Respectueux des raisons qui ont dicté la date de l'ouverture, je ne puis que regretter ce retard, comme le regrette tout chasseur sérieux ; le braconnier seul y retrouve son compte, est-ce bien le but poursuivi ?

FRÈRE HUBERT

LE SEQUESTRE

PAR

JULES DE GASTYNE

Deuxième partie

VII

Le magistrat ne le devinait pas, ne pouvait pas le deviner.

Bien qu'il jugeât que ce fût inutile, il fit pourtant une tentative de conciliation.

— Je sais, messieurs, dit-il, qu'Armand Rivière s'est montré fort imprudent... Il avait le désir d'être agréable à celle qu'il aimait, et il s'est mis en quatre pour lui plaire... Il est tout disposé à réparer le préjudice qu'il vous a causé... La somme de trois mille francs qui vous a été prise est restée ici intacte... Elle vous sera restituée sur l'heure, si vous le désirez...

Samuel et Burke se regardèrent.

— Non, dit le premier.

— Rien ! fit le second.

— Il faut un exemple !

— Pas de faiblesse !

— Ce jeune homme, reprit le magistrat, n'a pas failli jusqu'ici. Un emprisonnement préventif ; même s'il était acquitté ensuite, comme j'ai tout lieu de le croire, briserait sa carrière, le déshonorerait.

— Nous n'avons pas à entrer dans ces considérations, fit durement le mari de Juana.

— Dans les affaires, il ne faut pas de sentiment, ajouta Burke.

— Nous avons besoin, dans nos maisons, de nous montrer d'une sévérité excessive.

— Il y a une faute commise, un vol. Il faut que ce vol soit puni !...

— Nous ne retirons pas notre plainte.

— Pour rien au monde... Nous demandons, au contraire, le maintien de l'arrestation de M. Rivière et de sa complice.

Le juge les regarda de nouveau.

Cette insistance avait quelque chose d'anormal.

Il est évident qu'il y avait dans cette affaire un côté mystérieux qui lui échappait.

Il se permit de l'éclaircir, mais ce n'était pas le moment :

— C'est bien, messieurs, fit-il d'un ton sec, je ferai mon devoir !

Et il appuya sur un timbre.

L'air de Samuel et de Burke s'était éclairé. Ils avaient obtenu ce qu'ils désiraient.

Peu leur importait qu'Armand et Lili fussent acquittés plus tard.

Ils étaient en prison, c'est le principal.

Ils ne les gêneraient plus.

La faim fait sortir le loup du bois ; elle en

ferait sortir Thomas.

Ils feraient traîner les choses en longueur, au besoin.

Ils se frottaient déjà les mains.

L'huissier, qui était entré au coup de sonnette, venait de remettre au juge d'instruction un papier qui l'avait plongé dans la plus grande stupéfaction.

Il se tourna vers Samuel Moore.

— Connaissez-vous, monsieur, lui demanda-t-il, un de vos parents qui se nomme Thomas Moore ?

Malgré son sang-froid habituel, le greffin tressaillit brusquement.

Burke était devenu livide.

— Thomas, bégaya Samuel, c'était le prénom de mon frère, mais mon frère est mort.

— Depuis longtemps, dit Burke.

— Le malheureux avait perdu la raison.

— Il est ici, et il demande à me parler.

Samuel et Burke se regardèrent.

Ils n'avaient plus une goutte de sang dans les veines.

Qu'allaient-ils faire, qu'allaient-ils dire ?

Ils eurent tout d'abord l'envie de fuir, au hasard, affolés ; mais ils ne pourraient aller bien loin ; ils seraient arrêtés avant d'avoir fait vingt pas.

Il fallait, au contraire, faire bonne contenance, se défendre... sans cela ils étaient perdus... Ils étaient verts... Leurs jambes flageolaient.

— Ce Thomas Moore, dit Samuel d'un ton qu'il s'efforçait de rendre calme, ne peut être qu'un imposteur. Je ne connais plus personne

de ce nom.

— Il y a un fou, ajouta Burke, qui avait la manie de se faire passer pour Thomas Moore et qui s'est évadé, je l'ai lu dans les journaux anglais. La police offre même une prime importante à ceux qui pourraient donner des indications sur le lieu de son refuge. C'est, en effet, un homme fort dangereux qui a commis plusieurs crimes. Il se nomme James Myler. Il a des moments de tranquillité et de bon sens, mais il ne faut pas s'y fier. Ces recommandations sont suivies d'accès terribles, et je recommanderais à monsieur le juge, de prendre les plus grandes précautions, bien qu'au premier abord le malheureux ne paraisse pas plus fou que nous.

Le trouble des deux coquins n'avait point échappé au magistrat, que cela avait mis aussitôt en éveil.

En effet, malgré leur apparence indifférente, la terreur était peinte sur leur visage. Qu'est-ce que cela voulait dire ?

Peut-être ce nouveau venu allait-il donner le mot de l'énigme... On verrait bien.

Il se tourna vers l'huissier et dit :

— Faites enter !

Samuel et Burke eurent un même tressaillement, un même mouvement pour fuir, mais Samuel se raidit.

— Monsieur le juge, dit-il, tout en faisant des efforts inouïs pour ne pas montrer son émotion, n'attend plus rien de nous. Nous lui demanderons la permission de nous retirer.

(A suivre.)

